



SECTION  
DES  
PYRÉNÉES  
ATLANTIQUES



*Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP*

## ***Comité Technique Local du 5 décembre 2016***

En préambule, le Président s'est félicité de l'obtention du Centre de Contacts. Ce dernier occupera les 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> étages de Monpezat, d'où la nécessité pour certains services de déménager (le SIE Pau Sud devrait se rendre sur Orléans).

Les travaux débuteront en avril 2017 pour une ouverture du Centre au 01/09/2017.

Le Président espère que cela donnera une marge de manœuvre au service RH et fera baisser la moyenne d'âge du département, voire compensera une partie des départs à la retraite. Les postes seront ouverts au prochain mouvement de mutations. L'affectation des personnels du centre de contact sera « direction ».

Le Directeur souhaite mettre en place des réunions avec les Chefs de services et associer les organisations syndicales, car il s'agit de restructurations.

Seule ombre au tableau, le fait que la place Verdun soit désormais payante !!!

M. CAGNAT a obtenu sur Bayonne (projet d'élargissement des voies de bus) l'équivalence des places de parking à proximité de Vauban.

Le Président relève qu'à Pau ce sera beaucoup plus complexe.

### **1 / Présentation de l'application MEMO dans le cadre du contrôle fiscal externe (pour information) :**

L'outil MEMO (requêtage ou flicage??) sera mis en place au 1er janvier 2017. Il s'agit d'un outil de restitution du contrôle, qui sera servi par le vérificateur et le chef de brigade, validant ainsi les axes de vérification. Une note départementale sera prochainement diffusée relative au déploiement de MEMO et explicitant le dispositif retenu.

M. NESA considère que MEMO n'est que la traduction d'une « supra-départementalisation » des tâches.

Cela traduit avant tout le renforcement des structures régionales (brigades rattachées aux DIRCOFI).

M NESA nous a précisé que les petites DDFIP étaient « vidées de leur substance » (perte du pôle juridictionnel, des domaines, de la dépense, du service RH).

En conséquence, il pense qu'il ne restera dans ces DDFIP qu'un SIE, un SPF, 2SIP, 4 ou 5 Trésoreries et pas même une Paierie Départementale.

Il souhaite, à contrario, que les PA deviennent une des deux directions fortes de la Nouvelle Aquitaine face à une importante Direction Régionale.

### **2 / Point d'information sur la mise en place des SPF Enregistrement au 01/09/2017 :**

Concernant la fusion des SPF et des services Enregistrement des SIE, la Direction va dans un premier temps déterminer le périmètre des agents concernés, sachant que les règles de mutations sont différentes entre les catégories B (demande de mutation nationale à faire) et A et C (pas de demande de mutation nationale).

La Direction Générale a changé les règles de mutations, elle souhaite désormais que l'agent suive sa mission lorsque le transfert s'opère dans la même commune. Mi-décembre, une note précisera ces changements.

Les cadres B devront donc faire une demande de mutation nationale et établir une liste de vœux en incluant en tout état de cause leur mission. A défaut, la DG inscrira d'office ce vœu.

**Sont-ce les prémices de PPCR et sa mobilité forcée ????**

En ce qui concerne les catégories A et C, ce sera une fiche de vœux locale obligatoire !

**A noter qu'un agent en place au SPF au 31/08/2016 conservera son régime indemnitaire (ACF) alors que les nouveaux arrivants (origine différente du SPF) ne le percevront pas.**

A travail équivalent, salaire différencié, cherchez l'erreur !

### 3 / Communication des éléments de charges dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale au 01 /01/2017 (pour information) :

Au sujet des EPCI, et plus particulièrement celui du Pays Basque, le souhait de M. NESA est de renforcer la TPM de Bayonne afin de faire face au transfert important de charges, tout en constatant la difficulté de l'exercice puisqu'il est difficile d'enlever des emplois dans les postes où il y a des « rompus ».

Le président a donc indiqué ne pas exclure la possibilité de recourir au travail à distance.

Il a ensuite listé les petits postes en perte de charges (Lembeye, Monein, Navarrenx, Sauveterre, Tardets, Thèze, et enfin Saint Etienne de Baïgorry).

Les transferts de charges seront pris en compte dans le plan emplois en janvier prochain.

Les organisations syndicales ont précisé à la direction que le plan de charges qui a été établi dans le cadre du SDCI prend en compte les transferts jusqu'en 2020 et qu'il convient d'être très prudent, dans la mesure où plusieurs missions ne font pas partie des compétences obligatoires et pourront dès l'an prochain retourner aux postes qui les géraient auparavant.

### 4 / Modification des horaires d'ouverture au public de la Trésorerie de Saint-Jean-Pied-de-Port (pour avis et vote) :

La proposition était de n'ouvrir au public que les matinées, de 8 h 30 à 12 h 00, soit 17 h 30 par semaine.

Les élus FO-DGFIP 64 ont émis un avis négatif car, même s'il faut prendre en compte les difficultés auxquelles sont confrontés les agents, il ne saurait être question de valider une nouvelle dégradation du service au public, cette dernière n'étant que la conséquence des suppressions d'emplois.

### 5 / Questions diverses :

► Le Président souhaite proposer quelques **restructurations** sur le Nord-Est béarnais au 01/01/2018.

En tout état de cause, les propositions devront remonter à Paris avant le 16/12/2016.

S'agissant du Pays Basque, il souhaite avant tout conserver un « maillage » suffisant.

Toutes ces restructurations tombent en période électorale, ce qui complique à ses yeux l'exercice.

► Concernant la **Trésorerie de Lescar**, M. NESA nous a fait part de son regret d'y avoir supprimé un emploi. Il a sollicité la Direction Générale en vue d'une médiation sociale.

Le CHSCT sera informé. Les OS seront éventuellement, mais pas obligatoirement, associées à ce processus.

► Au sujet de la **fermeture temporaire de certains gros sites (comme celui d'Oloron)**, le Président va y mettre fin. En effet, le « déport » des usagers est important sur les petites Trésoreries de proximité qui souffrent par ailleurs d'un déficit d'emplois. Les OS ont unanimement souhaité une harmonisation des horaires d'ouverture au public, à tout le moins sur le même bassin d'emplois.

► Le mouvement complémentaire pour les agents de catégorie C au 1er mars 2017 **verra l'arrivée de 3 et non de 4 agents**, l'un d'eux ayant renoncé à sa mutation depuis le mois d'août mais figurant tout de même sur le mouvement (erreur de la DG).

► Un **recrutement catégorie C** contractuel handicapé va être ouvert prochainement avec effet au mois de juin 2017.

► La direction locale a reconnu le besoin d'un « **mopieur** » **supplémentaire** pour certains gros services.

► Concernant la réinstallation de la **Trésorerie d'Anglet**, la suspicion d'amiante fait que les travaux sont suspendus.

► Vos représentants FO-DGFIP 64 ont demandé que les postes qui souhaitent conserver leur **fax** puissent le garder. Ils ont également souhaité savoir quelles étaient les solutions envisagées par la Direction face aux **dysfonctionnements de GEODIS**, qui remplace TNT. Sur ces deux points, l'administration a différé sa réponse.

#### **Vos représentants FO-DGFIP 64 à ce CTL :**

Bernadette LAYRIS-VERGES (Accueil Pau-Orléans) / Christine GABARRUS (Trésorerie Hasparren) / Isabelle SORIANO (Trésorerie Anglet-Adour-Océan) / Jean BERNET (Trésorerie Oloron – expert)

**LA SECTION DÉPARTEMENTALE FO-DGFIP 64 VOUS SOUHAITE  
DE TRÈS BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE**